



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPS CCNT FR 29 NOVEMBRE 2023

COÛT DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTE, À LA HAUSSE

Présents : CFDT, CGT, FO et Familles Rurales

1. Validation du compte-rendu de la CPS de septembre 2023

Après des modifications demandées par l'ensemble des OSS, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Complémentaire santé

VYV nous présente les actualités réglementaires et leur impact sur le régime :

Transports (hausse du ticket modérateur), augmentation des tarifs hospitaliers, prise en charge du dépistage du Covid, ticket modérateur de 40 % pour les auxiliaires médicaux et relèvement de celui des actes dentaires, revalorisation des actes des médecins.

Commentaire FO : l'Etat organise des transferts de charge de plus en plus importants de l'assurance maladie vers les complémentaires. Celles-ci évidemment les répercutent sur les cotisations qui vont augmenter bien plus vite que les salaires. En plus, le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale augmente fortement (5,4 %) au 1^{er} janvier 2024.

- Présentation comptes prévisionnels santé

L'organisation d'un déficit des comptes pour utiliser les réserves se poursuit et porte ses fruits. Le taux de couverture est toujours excellent (95 %) et les reste à charge pour les salariés très faibles.

- Point sur fixation du taux d'appel du régime santé pour 2024

Compte-tenu des éléments ci-dessus, VYV demande un taux d'appel de la cotisation à 85 % au lieu de 80 % actuellement.

- Point sur chargements assureur du régime santé

Actuellement les frais versés aux assureurs s'élèvent à 10 % calculés sur les taux d'appel, soit 8 % à ce jour. VYV demande qu'ils soient calculés sur la base du taux contractuels comme cela se fait partout ailleurs. L'assureur propose des frais à 11,5 % en 2024 et 14 % en 2025 en rappelant qu'ils se montent à 18 % à Eclat pour 2024. La CPS laisse de côté la question de 2025. La fusion des régimes santé devant faire l'objet de négociations à Eclat en 2024.

FO : la présentation de VYV reste trop générale. Une fois de plus l'assureur ne chiffre pas l'impact financier sur la Branche. Nous ne sommes pas convaincus par l'argumentaire et pas favorables à ces mesures compte-tenu de la très faible augmentation des salaires.

COMMISSION
PREVOYANCE
SANTE

FAMILLES
RURALES

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la CPS de septembre 2023
2. Complémentaire santé
3. Point sur le règlement intérieur du Degré Elevé de Solidarité (DES)
4. Intervention d'Actense
5. Intervention d'Uniformation

3. Point sur le Règlement Intérieur du DES (Degré Elevé de Solidarité prévoyance : déploiement de la communication

Une brochure sera envoyée aux structures. Elle sera redéployée auprès des salariés via un espace intranet ou les fiches de paie. Une affiche sera mise à disposition. Un webinaire, un flyer thématique suivront.

Harmonie Mutuelle souhaite nous faire des propositions d'actions collectives (formation-action, binôme paritaire, groupe de travail dans les entreprises) financées par le DES sur la prévention des RPS (Risques Psycho-sociaux). Des données sur ces risques existent.

FO : commençons par un partage des données.

4. Intervention d'Actense (actuaire) : complémentaire santé et prévoyance

- Audit des comptes prévisionnels santé 2023

Le régime est en déficit mais c'est normal puisque nous l'avons organisé pour faire diminuer les réserves. L'actuaire a chiffré des transferts de charges de l'assurance maladie obligatoire (AMO) vers l'assurance maladie complémentaires (AMC) actées en 2023. Ces mesures devraient se poursuivre en 2024 mais devraient surtout avoir un impact ...en 2025.

- Conditions de renouvellement frais de santé et de prévoyance :

Santé 2024

Les taux d'appel 2024 et 2025 devront être calibrés afin de ne pas consommer plus que le montant de la réserve frais de santé.

Proposition : taux d'appel à 85 % au lieu de 80 %, frais à hauteur de 11,5 % au lieu de 8 % calculés sur le taux contractuel au lieu du taux d'appel des cotisations.

L'accord est mis à signature d'ici le 9 décembre. S'il n'y a pas d'accord le taux d'appel sera le taux contractuel.

FO : une fois de plus, l'augmentation dérisoire des salaires en 2024 ne compensera pas ces hausses.

Prévoyance 2024

Les résultats sont équilibrés, il existe des réserves, il n'y a pas lieu d'augmenter les cotisations. 2 sujets seront à traiter courant 2024 :

- Faut-il utiliser d'un taux d'appel pour réduire le niveau des réserves ?
- Les chargements en frais actuellement à 8 % pour tous les risques (maintien de salaire, incapacité, invalidité, décès) L'assureur souhaite augmenter le niveau des chargements qui n'est plus en adéquation avec les coûts réels de Vyv (pour information, chargement ECLAT 19 % au titre du maintien de salaire et 16 % pour les autres risques)

5. Intervention Uniformation

- Présentation du suivi des engagements 2023 sur ensemble des dispositifs

Les dispositifs de formation sont un peu mieux utilisés que les années passées. Une dynamique de formation semble se mettre enfin en place.

- Présentation du périmètre financier 2024

Sur 1 200 000 € de budgets des structures, il reste 204 000 € qui sont à affecter en 2024

Pour l'année prochaine, les formations aidées par l'Etat perdurent :

- Plan aidant numérique,
- FNE (Fond National Formation) qui a pour objet de maintenir les salariés en emploi et développer leurs compétences afin d'accompagner les entreprises éligibles dans leur transition écologique, numérique et / ou agro-alimentaire.
- CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) périscolaire.

- Décisions sur les projets financés par les fonds conventionnels 2024 :

Des décisions sont à prendre sur le montant des enveloppes affectées à chaque projet :

ACN (Actions Collectives Nationales) 110 000 € pour le 1^{er} semestre

DAF (Demande d'Aide Financière) pour les entreprises de plus de 50 salariés 20 000 € avec réabonnement en cours d'année

Cofinancements : aidant numérique 10 000 € et FNE 20 000 €

Il reste 44 000 € non affectés

FO demande qu'Uniformation nous alerte dès la consommation à 80 % d'une enveloppe afin de réabonder rapidement avec les sommes non encore affectées. Ce sera fait. Nous attirons l'attention de la CPS, demandons une prise de décision claire sur cette nouvelle manière plus souple de piloter les fonds de formation mais qui va demander plus de vigilance. La décision est prise à l'unanimité.

Prochaines CPS en 2024

7 février matin 9h /13 h, 3 avril matin, 13 juin, 26 septembre, 21 novembre journée

Paris, le 5 décembre 2023

Pour la délégation FO : Sylvie BECK

FAMILLES RURALES EN CHIFFRES	
Valeur du point au 1 ^{er} janvier 2023	5,16 euros
Indice minimum conventionnel	326
Salaire minimum conventionnel 326 x 5,16	1682,16 € brut
SMIC au 1 ^{er} mai 2023	1747,20 € brut